



Demande d’établissement d’un Régime enregistré autogéré Scotia

Dans cette demande, les termes *vous*, *votre* et *vos* désignent le client et les termes *nous*, *notre* et *nos* désignent La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia).

Type et numéro du régime

La présente demande se rapporte à un :

☐ Régime d’épargne-retraite (RER) autogéré Scotia☐ Régime d’épargne-retraite immobilisé (RERI) autogéré Scotia☐ Compte de retraite immobilisé (CRI) autogéré Scotia☐ Fonds de revenu de retraite (FRR) autogéré Scotia☐ Fonds de revenu viager (FRV) autogéré Scotia☐ FERR réglementaire (FERRR) autogéré Scotia établi en Saskatchewan☐ Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRI) autogéré Scotia☐ FERR réglementaire (FERRR) autogéré Scotia établi au Manitoba☐ Fonds de revenu viager restreint (FRVR) fédéral autogéré Scotia☐ Régime d’épargne immobilisé restreint (REIR) fédéral autogéré Scotia

Régime autogéré Scotia n°

Code CP

☐ ScotiaMcLeod☐ Placement direct ScotiaMcLeod☐ TradeFreedom

Renseignements concernant le client

Titre, prénom, initiale et nom de famille

Adresse

Ville

Province

Code postal

Date de naissance (AAAA-MM-JJ)

Langue de correspondance
E- Anglais F - Français

Tél. personnel

Tél. professionnel

Numéro d’assurance sociale (rens. obligatoire)

Renseignements concernant le conjoint cotisant (le cas échéant)

Titre, prénom, initiale et nom de famille du conjoint/conjoint de fait†

Numéro d’assurance sociale (rens. obligatoire)

Renseignements concernant un régime immobilisé

Situation de famille :☐ Conjoint / Conjoint de fait☐ Autre

Ce régime est régi par les lois de (du)

Renonciation du conjoint : ☐ Oui ☐ Non Consentement du conjoint/concubin†† : ☐ Oui ☐ Non

Âge auquel votre régime de retraite ouvre droit à pension

Pension établie en tenant compte du sexe du participant : ☐ Oui ☐ Non

Consentement du conjoint ou du concubin†† (seulement pour FRV et FRRI établis en Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador, et pour FRV établis en Nouvelle-Écosse)

En apposant sa signature ci-dessous, votre conjoint ou concubin donne son consentement au transfert des fonds provenant d’un régime de pension, d’un CRI ou d’un RERI, au présent FRV ou FRRI autogéré Scotia.

Nom du conjoint/concubin (en majuscules)

Nom du témoin (en majuscules)

Signature du conjoint/concubin

Signature du témoin

Date (MMJJAA)

Vos instructions relatives aux paiements provenant d’un FRR/FRV/FRRI

Option de paiement : ☐ Montant minimum☐ Montant maximum☐ Autre montant

Palements (périodicité) : ☐ Mensuels☐ Trimestriels☐ Semestriels☐ Annuels

Date du paiement initial (AAAA-MM-JJ) ☐ Milieu du mois ☐ Fin du mois

Vous demandez que tout paiement devant vous être versé à même ce régime soit fait selon le mode indiqué ci-après : (cochez une seule case)

☐ Dépôt direct au compte

Code établissement

Code succ.

N° de compte

(PRIÈRE DE JOINDRE UN CHÈQUE ANNULÉ)

OU ☐ Envoi d’un chèque à l’adresse susmentionnée.

Vous demandez que l’âge de votre conjoint/conjoint de fait† soit utilisé pour établir le montant du paiement minimum aux termes de ce régime et déclarez que la date de naissance de votre conjoint/conjoint de fait est la suivante :

Nom du conjoint/conjoint de fait

Date de naissance (AAAA-MM-JJ)

Désignation du conjoint/conjoint de fait en tant que rentier successeur† (pour FRR seulement)

Vous demandez qu’à votre décès, les paiements aux termes de votre FRR soient versés à votre conjoint ou conjoint de fait à titre de rentier successeur, sous réserve que cette personne vous survive et soit toujours votre conjoint ou conjoint de fait à la date du décès.

Nom du conjoint/conjoint de fait

Adresse

Désignation de bénéficiaire (ne s’applique pas au Québec)

Vous désignez la personne dont le nom suit à titre de bénéficiaire pour recevoir à votre décès le produit de ce régime. Par cette désignation, vous révoquez toutes les désignations antérieures concernant les fonds de ce régime. Veuillez noter que les droits du bénéficiaire peuvent être limités par les dispositions de la Déclaration de fiducie et de toute Annexe à celle-ci.

Nom du bénéficiaire

Lien de parenté

Acceptation de la présente demande

Cette demande a été acceptée au nom du Trust Scotia par le représentant indiqué ci-après :

Nom du représentant autorisé (CP)

Téléphone

Signature du CP

Acceptation des conditions par le client

En apposant votre signature ci-dessous, vous confirmez que les renseignements contenus dans cette demande sont exacts et complets. Vous confirmez également que :

- vous nous demandez d’agir en qualité de fiduciaire de votre régime aux conditions énoncées dans la Déclaration de fiducie et toute annexe à celle-ci, et acceptez d’être lié par ces conditions;
- vous nous demandez de déposer une demande d’enregistrement de votre régime à titre de RER aux

termes de l’article 146 de la Loi de l’impôt sur le revenu (Canada) ou à titre de FRR aux termes de l’article 146.3 de la Loi de l’impôt sur le revenu (Canada);

- vous avez reçu le barème des frais et acceptez d’être lié par les conditions qui y sont énoncées;
- s’il s’agit d’un régime de conjoint/conjoint de fait, vous reconnaissez et acceptez que le type de régime ne peut être modifié.

Signature du client

Date (MMJJAA)

† Le terme «conjoint» désigne un époux ou un conjoint de fait selon la définition que la Loi de l’impôt sur le revenu (Canada) donne de ces termes.
†† Le terme «conjoint» désigne un époux ou un concubin selon la définition que les lois sur les pensions applicables donnent de ces termes. En Ontario et en Nouvelle-Écosse, il n’y a pas de définition du terme «concubin», mais les termes qui y sont utilisés sont respectivement «partenaire de même sexe» et «conjoint de fait»; par conséquent, il faut se reporter à la définition de ces derniers termes afin d’établir si le consentement du conjoint est requis.
Placement direct ScotiaMcLeod et TradeFreedom sont des services de Placement direct Scotia. ScotiaMcLeod et Placement direct Scotia sont des divisions de Scotia Capitaux Inc. Scotia Capitaux Inc. est une filiale de La Banque de Nouvelle-Écosse et un membre du FCPE. Placement direct Scotia ne donne aucun conseil ni recommandation de placement; les investisseurs sont responsables à part entière de leurs décisions de placement.
MD Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

8972730 (07/08)

Partie 1 Service des noms et adresses Partie 2 Copie du client Partie 3 Copie de la succursale